Le Petit Beaugeatin

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : *mairie.beaugeay@wanadoo.fr*

Permanence du Maire et des adjoints:

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30

ou sur rendez-vous.

Ouverture au public :

Lundi :	13 h 30 à 17 h 30
Mardi :	13 h 30 à 18 h 30
Mercredi :	9 h 00 à 12 h 00
	13 h 30 à 17 h 30
Jeudi :	13 h 30 à 17 h 30
Vendredi :	8 h 30 à 12 h 00

www.beaugeay.fr

Commune de Beaugeay

PANNEAUPOCKET « Ma commune dans la poche »

Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 *(CM1 - CM2)*

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 *(PS - MS - GS - CP)*

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 *(CP - CE1 - CE2)*

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (*Mairie de St. FROULT*) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 *(Dépannage)*

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 *(Dépannage)*

Eau potable et Assainissement : RESE - Tél : 05 46 97 11 92

Ordures Ménagères : CARO - *(Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)*

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Décheterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Eté - 1er avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1er octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

D.T.A.S

3 rue des Broussailles - 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

Assistante Sociale - Tél : 05 46 88 15 16

PAROISSE de SAINT-AGNANT

Maison paroissale : 7 rue de l'Eglise

17620 ECHILLAIS - Tél : 05 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15 - POMPIERS : 18 - GENDARMERIE : 17

EDITO DU MAIRE

SOMMAIRE

2
NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

3
LE MOT DU MAIRE

4
SÉANCES DU CONSEIL

10
REVUE DE PRESSE

12
SUIVI DES TRAVAUX

14
INFORMATIONS UTILES

18
LA PAROLE AUX ENFANTS

19
VOS ASSOCIATIONS

24
DATES A RETENIR

LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction
ANAÏS COCHON
JULIE MARCON
WILFRIED GRIMAULT

Bonjour à toutes et à tous,

Les vacances sont déjà terminées et tout le monde a repris le travail, la rentrée des classes s'est faite sans problèmes.
Les travaux d 'effacement des réseaux ont repris entraînant des contraintes de circulation avec des déviations qui j'espère ne sont pas trop contraignantes.

Depuis le dernier petit beaugeatin de nombreuses manifestations se sont déroulées sur la commune à commencer par la kermesse olympique de l'APE, la marche gourmande de Beaugeay sport pour tous et les journées de trottinettes en juin, la sardinade du Comité des fêtes en juillet, les rencontres nomades en août, l'éclade de moules du comité des fêtes en septembre et la brocante de l'APE le week-end dernier.
Et pour terminer l'année, l'accueil des nouveaux habitants et la soirée cagouilles en octobre, la commémoration de l'armistice et le repas des anciens en novembre, l'arrivée du père Noël et le trail en décembre.
Preuve que Beaugeay est une commune qui bouge !

Par contre, je suis souvent interpellé par les habitants sur la vitesse des automobilistes dans l'agglomération, problème récurent, la priorité à droite a déjà été rétablie, et de nombreux aménagements tels que dos d'âne ou chicanes, mais rien n'y fait.
Dernière solution envisagée, la limitation à 30 km sur l'agglomération, c'est pourquoi je prends un arrêté dans ce sens dès la réception des panneaux. La gendarmerie pourra plus facilement faire des contrôles de vitesse, et peut être nous aider à régler l'indiscipline des automobilistes qui sont inconscients des risques, pour les piétons ou les cyclistes qui partagent les espaces publics.

Autre point à préciser, les trottoirs sont réservés aux piétons et doivent rester accessibles aux fauteuils handicapés et aux poussettes. J'insiste, n'y stationnez pas vos véhicules, la gendarmerie est chargée d'y veiller.

Je terminerais en vous souhaitant bon courage pour la reprise et à bientôt de se rencontrer et d'échanger sur les sujets à votre convenance.

J. Rossignol

Séance du mardi 22 mai

1 – Lancement de la procédure de reprise des concessions dans le cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les concessions disponibles dans le cimetière de Beaugeay sont très peu nombreuses alors que de nombreuses concessions présentent un état d'abandon.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le lancement d'une procédure de reprise des concessions, telle que prévue au Code général des collectivités territoriales (art. L2223-4, R2223-13 à R2223-21 du CGCT).
Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années.

La procédure comporte une première étape de constat et d'information :
- Le recensement des tombes présentant un réel état d'abandon permettant l'établissement des procès-verbaux constatant l'état d'abandon
- L'information des concessionnaires, descendants ou successeurs lorsqu'ils sont connus et l'affichage au cimetière et à la mairie d'extraits des procès-verbaux
- L'établissement de la liste des concessions en état d'abandon déposée à la Préfecture et tenue à la disposition du public

Une année après la publicité des premiers procès-verbaux, si aucune action n'a été entreprise sur la concession, un deuxième procès-verbal est établi, afin de confirmer l'état d'abandon et de notifier la mesure de reprise de la concession par la commune (art. R2223-18 du CGCT).

L'article L 2223-17 du CGCT précise que le Maire a, alors, la faculté de demander l'accord du conseil municipal, qui est appelé à décider, par délibération, si la reprise des concessions est effective ou non.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans la commune de Beaugeay,
- Adopte le principe de reprise des concessions abandonnées

(Votants 12 - pour : 12 - contre : 0 - abstension : 0)

2 – Affiliation du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime

Le Syndicat mixte pour le Scot La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

(Votants 12 - pour : 12 - contre : 0 - abstension 0)

3 – Délibération sur la proposition de reprise des parcelles C442 – C467 – ZB 102 – ZB113

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération de principe avait été prise lors du conseil municipal du 6 avril 2023 concernant une demande de l'Association Syndicale du lotissement « La Croix » pour la reprise des parcelles suivantes :
- C442 de 1250 m² appartenant à la SARL SODEFIN (constructeur du lotissement)
- C467 de 1750 m² appartenant à l'Association Syndicale du lotissement « La Croix »
- ZB 102 (Transformateur) de 25 m² appartenant à l'Association Syndicale du lotissement « La Croix »
- ZD 113 (Pompe de relevage) de 33 m² appartenant à l'Association Syndicale du lotissement « La Croix »

L'Association Syndicale du lotissement « La Croix » s'est réunie le 17 avril 2024 afin de voter un acte notarié pour la donation à titre gratuit à la commune des parcelles citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocession à la commune de la parcelle C442 appartenant à la SARL SODEFIN et des parcelles, C467, ZB 102 et ZD 113 appartenant à l'Association Syndicale du lotissement « La Croix ».

(Votants 12 - pour : 12 - contre : 0 - abstention : 0)

4 – Aménagement de sécurité « Rue de l'Eglise »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'importance de sécuriser la rue de l'église (VC 19).

Des véhicules circulent assez vite et il y a une très mauvaise visibilité venant de la rue de la croix et empruntant la rue de l'église ainsi que les administrés habitant au lotissement « La Roseraie » lorsqu'ils veulent sortir de leur lotissement.

Monsieur le Maire suggère la mise en place de ralentisseurs, il expose les devis suivants :

- Entreprise EUROVIA pour un montant de 8.795,00 € H.T.
- Le Syndicat de voirie pour une estimation de travaux de 23 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- D'accepter le devis d'EUROVIA
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

(Votants 12 - pour : 12 - contre : 0 - abstension : 0)

5 – Compte-rendu des délégations du conseil municipal au maire

Exposé : Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

• Zone de préemption de la commune

Décision de renonciation :
- M. et Mme DEVARIEUX : Terrain de 00ha 12a 02ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 16 rue de la croix, parcelles cadastrées Section C475, C477, C542.

- M. SCHIKORSKI David : Terrain de 00ha 07a 50ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 16 rue des oiseaux, parcelle cadastrée Section ZD288.

- Consort BEAUCHAUD : Terrain de 00ha 07a 32ca Terrain à bâtir, situé 31bis rue de l'Eglise, parcelle cadastrée Section C652 (issue de la division de la parcelle C384).

- M. EDOUARD : Terrain de 00ha 08a 10ca Terrain à bâtir, situé à Beauregard, parcelle cadastrée Section C161 et Terrain de 00ha 09a 55ca avec deux constructions à l'usage d'habitation, situé 30 rue de Beauregard, parcelle cadastrée Section C162.

- Mme MENET : Terrain de 00ha 07a 87ca avec construction à l'usage d'habitation, situé à 1 Allée des Tilleuls, parcelle cadastrée Section ZB 139.

- Mr et Mme COCHON : Terrain de 00ha 10a 27ca construction à l'usage d'habitation, situé 8 rue de Gratte Chat, parcelle cadastrée Section C572.

6 - Questions diverses

• Planning des permanences pour les Élections Européennes le 9 Juin 2024 :

Président : Rossignol Joël.
Assesseurs : Isaac A. Marcon J. Boyeldieu V. Vinot V.
de 8 h 00 à 10 h 30 : Thébault Ch. Plissonneau F. Laffont V.
de 10h 30 à 13 h 00 : Isaac A. Rossignol J. Reanaud F.
de 13 h 00 à à 15 h 30 : Vinot V. Grimault W. Quoinchon C.
de 15 h 30 à 18 h 00 : Boyeldieu V. Marcon J. Grimault W.
Scrutateurs : Plissonneau F. Laffont V. Grimault W. Renaud F.

• Travaux des trottoirs rue des Clocheries :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de réfection des trottoirs, situés rue des Clocheries, débuteront à partir de mi-juillet. Une note d'information sera bientôt distribuée aux riverains.

• Enfouissement des réseaux Tranche 1 :

Monsieur le Maire informe le conseil que la première tranche des travaux visant à l'enfouissement des réseaux de la rue du

SEANCES DU CONSEIL

Grand Jard, débuteront à la fin du mois mai, par la rue du Grand Jard.

• Création d'un arrêté pour l'entretien des trottoirs de la commune :
L'ensemble du conseil municipal se prononce en faveur de la mise en place d'un arrêté visant à demander aux administrés de Beaugeay d'entretenir les trottoirs desservant leur propriété. La commission travaux se réunira ultérieurement afin d'en définir les termes.

• Achat de tonnelles :
L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à l'achat de deux tonnelles pour la commune.

• Aménagements de sécurité, rue de l'Eglise :
Dans le cadre de la sécurisation de la voie communale, rue de l'Eglise, la mairie adressera prochainement un courrier aux usagers de cette rue, dans lequel sera exposée la solution envisagée.

• Les poubelles sur la commune :
Madame Laffont évoque un problème de déchets présents sur la voie publique aux environs de l'abris bus situé rue de la Croix. Un état des lieux sera prochainement fait sur la commune pour ajouter des points de collecte des déchets à des endroits stratégiques et également remettre en état les points déjà existants.

• Trottinettes 2024 :
La commission sport et loisir se réunira le lundi 3 juin afin de finaliser les préparatifs de l'édition 2024 des Trottinettes. La dernière étape de la course aura lieu le 16 juin à 10h30 à Beaugeay, à cette occasion, la commune mettra à disposition des barbecues et du charbon, pour permettre aux participants et aux accompagnateurs de conclure cet évènement par un pique-nique partagé.

• Panneau « Commune Solidaire Don Du Sang »
L'Association pour le Don de Sang Bénévole propose à la commune d'installer « à l'entrée de la commune ou ailleurs » un panneau démontrant sa solidarité avec les actions de l'association. Le conseil municipal propose de publier cette affiche sur l'application Panneau Pocket de la commune.

• Arrêt de bus « la Croix » :
Madame Isaac attire l'attention du conseil, sur l'intérêt à installer une barrière de sécurité aux abords du fossé situé à proximité de l'abris bus « La Croix ».

• Chemin au sud du canal Charente/Seudre :
Monsieur Renaud évoque le mauvais état du chemin longeant l'ancienne voie ferrée (actuellement Vélodyssée). Un point sera fait prochainement.

• Travaux prévus par le département :
Monsieur Renaud informe le conseil municipal que le département prévoit des travaux pour refaire, entre autres, le pont situé à l'Ecluse. Cette remise en état, prévue pour l'année prochaine, entrainera la fermeture temporaire de la route.

Séance du mardi 18 juin

1 – Modification des statuts du SDEER (maîtrise de la demande en énergie)

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n°17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux "Activités accessoires", il est proposé de modifier l'alinéa suivant : "Sur demande des collectivités membres, de leurs regroupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques."

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'adopter la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural, afin que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

(Votants 14 - pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

2 – Demande de subvention au titre des amendes de police – cheminement doux

Monsieur le Maire fait part du besoin de sécuriser la circulation Rue de l'Eglise avec la mise en place d'aménagement (deux plateaux surélevés ainsi que la création de deux places de stationnement).

L'Entreprise EUROVIA a été retenue pour un montant de 8 795 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – cheminements doux, pour le financement des travaux d'aménagement correspondants.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention de 40 % du montant H.T. des travaux plafonnés à 50 000 € auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amandes de police – cheminements doux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

(Votants 14 - pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

3 - Signature de la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs du lotissement « la Roseraie »

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur PLAIRE Yohann, représentant de LOTISSEURS DE L'OUEST a déposé une demande de permis d'aménager portant sur la parcelle cadastrée section C N°616, lotissement « La Roseraie ».
Il est possible de conclure une convention avec une personne morale de droit public prévoyant le transfert direct dans le domaine de cette personne morale de la totalité des terrains et des équipements communs une fois les travaux achevés.
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune les terrains cadastrés C n°634-649-650 et équipements communs du lotissement « La Roseraie », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

(Votants 14 - pour : 14 - contre : 0 - abstension : 0)

4 – Questions diverses

• Plannings des permanences pour les Elections Législatives :

Les plannings ont été établis afin d'assurer les permanences pour les prochaines élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

• Aménagements de sécurité, rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'aucun retour ne lui a été fait concernant les aménagements de sécurité prévus dans la rue de l'Eglise. Il est donc décidé d'engager les travaux prochainement.

• Création d'un arrêté relatif à la qualité de vie et à la salubrité urbaine :

Le Maire informe son Conseil de sa décision de prendre un arrêté visant à demander aux administrés, d'entretenir les trottoirs desservants leur propriété. Une information sera faite ultérieurement concernant sa mise en place.

• Sécurité des piétons et des enfants sur la commune :

Le conseil Municipal rappelle aux administrés de la commune que le chemin près du stade, offre une alternative

plus sécuritaire à la rue des Ridollières pour circuler sur la commune, en particulier pour les enfants. Une information sera prochainement diffusée à ce sujet sur l'application Panneau Pocket.

• Reprofilage du fossé derrière le lotissement "Les Clocheries 1" :

Monsieur Renaud interroge le Conseil sur l'avancée du projet concernant le reprofilage du fossé situé derrière le lotissement des Clocheries 1, prévu par la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan. Un point sera fait dès la semaine prochaine.

• Proposition de spectacle par Monsieur Frank Becker, responsable des programmations du théâtre de la Coupe d'Or :

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une proposition lui a été faite dans le but d'accueillir une représentation théâtrale sur la commune. La manifestation implique une participation financière de 800 €, cette dépense n'ayant pas été prévue au budget de l'année 2024, l'assemblée s'accorde sur le rejet de ce projet. L'ensemble du Conseil réfléchit à son inscription au budget 2025.

• Achat d'une tondeuse :

Monsieur le Maire informe son Conseil de la nécessité pour le service technique d'obtenir une nouvelle tondeuse destinée à l'entretien espaces verts de la commune. Après étude, une tondeuse auto-portée de la marque HONDA a été retenue. L'assemblée délibérante se prononce favorablement sur cette acquisition.

• Soirée de remerciements aux participants des Journées Trottinettes 2024 :

La Commission « Sport et Loisirs » s'accorde sur la date du 2 juillet 2024 à 18h30 pour proposer aux participants des Journées Trottinettes 2024 de se réunir dans la salle annexe de la mairie, afin de partager un pot de l'amitié.

• Prochaine réunion de la commission "Sport et Loisirs" :

La commission « Sport et Loisirs » de la commune se réunira le 9 juillet prochain afin de poursuivre l'organisation de la soirée « Rencontres Nomades », prévue le 3 août 2024.

Séance du mercredi 4 septembre

1 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine portant sur les exercices budgétaires 2017 à 2022

La Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Beaugeay pour les exercices 2017 à 2022.
Le contrôle a été engagé par lettre du 17 novembre 2023.
Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La gouvernance
- La fiabilité des comptes
- L'analyse financière

L'entretien d'ouverture de contrôle a eu lieu le 27 novembre 2023 entre le Maire et la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine en charge du contrôle.

A l'issue des opérations de contrôle, l'entretien prévu par l'article L.243-1 du Code des juridictions financières a eu lieu le 18 janvier 2024 entre l'ancien Maire pour les années 2017 à 2019, le Maire actuel pour les années 2020 à 2022 et la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine en charge du contrôle.

Lors de sa séance du 26 février 2024, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la Commune le 26 février 2024.

Par courrier en date du 25 mars 2024, les Maires ont transmis à la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine un document en réponse aux observations formulées dans le rapport provisoire.

Après avoir pris acte de ces réponses, la Chambre a arrêté ses observations sous leur forme définitive. Elles ont été délibérées le 5 avril 2024 et ont fait l'objet d'un rapport adressé à la Commune le 8 juillet 2024.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2017 à 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après

délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, prennent acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2017 à 2022 et de la tenue du débat portant sur le rapport.
Pièces jointes : rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine - exercices 2017-2022 en date du 8 juillet 2024.

(Votants 12 - pour : 12 - contre : 0 - abstension : 0)

2 – FONDS DE CONCOURS 2024

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OCÉAN

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement des fonds de concours entre les communautés d'agglomération et ses communes membres,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan par délibération n° 2024-027 du Conseil Communautaire du 21 mars 2024,

Considérant que l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2024 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan prévoient un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Beaugeay à hauteur
de 4 671 €,
Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Beaugeay a réalisé des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite concernant les trottoirs de la rue des Clocheries.

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondent à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours :

Postes de dépenses	Montants HT
Travaux de mise en accessibilité	68 037,50 €
Total des dépenses HT	**68 037,50 €**
Subvention Etat	0,00 €
Subvention région	0,00 €
Subvention Département	0,00 €
Réserve parlementaire	0,00 €
Total des recettes	**0,00 €**
Reste à charge de la Commune	**68 037,50 €**
Plafond à 50 %	34 318,75 €
Plafond maximum	**4 671,00 €**

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 4 671€, pour les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la rue des Clocheries.
Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération

(Votants 12 - pour : 12 - contre : 0 - abstension : 0

2 – QUESTIONS DIVERSES

• Passage de la commune à 30 Km/h :

Afin de sécuriser la circulation dans l'agglomération, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il souhaite prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 Km/h.
Dans les prochaines semaines, des panneaux de signalisation affichant une limite de vitesse à 30 Km/h seront installés.

• Prochaine réunion de la commission « Sport et Loisirs » :

Le 10 septembre prochain, la commission « Sport et Loisirs » de la commune se réunira afin de planifier la réception des nouveaux arrivants qui aura lieu le 11 octobre 2024.

• Prochaine réunion de la commission « Voiries et Bâtiments » :

Le 8 octobre, la commission « Voirie et Bâtiments » de la commune se réunira afin de discuter des travaux.

• Peupliers le long du Terrain de Foot :

Madame VINOT Valérie informe le Conseil Municipal que les racines des peupliers qui bordent sa propriété causent des dommages à son domicile.

SEANCES DU CONSEIL REVUE DE PRESSE

Il sera constaté par les membres de la commission « Voirie et Bâtiments » lors de la prochaine réunion du 8 octobre.

• *Boîte à livres :*

Madame ISAAC Annick demande au Conseil Municipal de mettre en place une boîte à livres sur la Place de la Mairie, à proximité de l'arrêt de car.
Le Conseil Municipal s'y prononce favorablement.

• *Colis ou Repas pour les aînés de la commune :*

Le repas pour les aînés de la commune est proposé par le Conseil Municipal pour cette année.
La commission aura bientôt une réunion afin de perfectionner cette réception.

• *Problème d'évacuation des eaux de champs :*

Le Conseil Municipal est informé par Madame LAFFONT Viviane que la parcelle A344 située à La Combe qui appartient à Monsieur GARNAUD Claude et qui est exploitée par Monsieur COUVERT, soulève un problème lié aux évacuations des eaux pluviales.
Madame Frédérique MASSIN, habitant à proximité de cette parcelle, fait face à des inondations dans une partie de sa propriété où ses chevaux sont abrités.
Une buse a été mise en place pour permettre aux eaux de couler le long de la A344, mais elle souhaite savoir s'il est envisageable de créer une rigole comme à l'époque, ce qui permettait aux eaux de couler le long de la parcelle A344.
Dans les prochaines semaines, Monsieur le Maire enverra un courrier à Monsieur COUVERT pour le faire savoir.

Des tensions autour de l'herbe non coupée du terrain de foot

le Littoral
L'hebdomadaire de notre région

BEAUGEAY. *Les services de la municipalité ont fait l'objet, par certains habitants, de vives critiques quant au manque d'entretien du stade municipal.*

7 JUIN 2024

La municipalité a coupé le plus gros de l'herbe sur le stade municipal. © R.L.G.

Sur les réseaux sociaux, les mots sont parfois durs, voire blessants. Si le sujet a été très clivant, certains n'hésitant pas à défendre la municipalité de Beaugeay et ses agents d'entretien, le courroux est parfois allé trop loin. « *J'ai commencé à rédiger un courrier à destination des habitants car ça dépasse un peu les limites* », réagit le maire, Joël Rossignol. Sur le stade municipal, la pelouse n'avait pas pu être tondue et des habitants n'ont pas hésité à clamer leur fureur. Pas une majorité, non, puisqu'ils ont été aussi nombreux à défendre la municipalité et les agents municipaux, évoquant notamment qu'il pouvait y avoir plus grave que de l'herbe ayant poussé sur le terrain de football.

Un terrain de football qui n'est que peu utilisé puisqu'il n'a servi régulièrement de rectangle vert qu'un temps donné. « *Dans les années 1990, il y a eu une petite équipe de foot qui s'était créée mais cela n'a pas duré longtemps. Depuis 1996, Beaugeay fait partie de l'entente de l'Esab 96 qui réunit Échillais et Saint-Agnant.* » Dans ces circonstances, il y avait sans doute d'autres priorités que le stade municipal. Une situation qui découle surtout directement des conditions météorologiques dantesques de ces dernières semaines. Un terrain de foot qui avait été, on l'imagine, créé à la va-vite au début des années 1990. « *Quand il pleut, il n'est pas rare qu'il y ait une grosse flaque d'eau au centre du terrain* », réagit le maire. Et de l'eau, ces derniers temps, il n'en a pas manqué…

Les tondeuses et même les tracteurs…

En effet, d'après Joël Rossignol, « *depuis octobre, il n'y a pas eu une journée sans pluie. Les sols sont complètement trempés, les terrains gras et l'herbe ont été galvanisés par cette pluviométrie* », entraînant une forte pousse de la pelouse. Une première tentative de tonte avait été effectuée, « *mais c'était impossible avec nos tondeuses* ». Puis, il a même été fait appel à des tracteurs agricoles. « *Mais les pneus s'embourbaient aussi, laissant les empreintes des crampons. Ça aurait été dangereux.* » Profitant de ces derniers jours, le plus gros a été enlevé, mais le terrain reste impraticable. D'autant plus qu'en face des caprices de la météo, il a fallu composer avec la faute à pas de chance. « *En temps normal, nous avons deux employés d'entretien mais l'un d'eux est arrêté depuis plusieurs mois. On a pris un temps partiel mais il fallait donner des priorités comme les routes ou les chemins qui, eux aussi, ont été victimes du même phénomène* », se justifie l'édile.

Ainsi, chaque année, la commune procède à des opérations de broyage en avril, en juin et en septembre. « *Mais cette année, on est seulement début juin, et on a déjà fait trois broyages.* » La seule solution – au-delà de grosses interventions d'envergure qui auraient un prix très conséquent – sera donc, dès que le temps le permettra, un terrain sec mais pas trop non plus, de passer un rouleau destiné à tasser la terre. En attendant, l'édile appelle à faire preuve de patience et de compréhension. « *Tout le monde a un jardin et chacun a pu voir l'état de ses terrains. C'est pareil pour le stade.* » ■

La marche gourmande, un rendez-vous à ne pas manquer

BEAUGEAY. *Proposée par Beaugeay Sports pour tous, la marche gourmande nocturne a lieu ce samedi 8 juin.*

C'est un des moments forts de l'année à Beaugeay. Ce samedi 8 juin, l'association Beaugeay Sports pour tous organise sa traditionnelle randonnée pédestre semi-nocturne gourmande. Le concept est simple : sur deux parcours au choix (6 et 14 km), entre Beaugeay et Moëze, les participants se baladent à leur rythme, profitant de stands culinaires sur le parcours (trois) avant le repas principal pris en commun à la salle des fêtes de Beaugeay. « *C'est un itinéraire à travers les marais où chacun peut faire le parcours à son rythme. Tout le monde peut participer. Parfois, on a même eu des chiens!* », indique Sandrine Brunet.

L'événement reçoit chaque année un beau succès à l'image de cette édition, il y a quelques années, qui avait réuni près de 400 participants. À noter que toute la partie restauration est du "fait maison" par les membres de l'association. Un événement majeur de celle-ci qui lui permet de financer ses nombreuses activités tout au long de l'année. ■

Marche gourmande semi-nocturne, samedi 8 juin à partir de 18 heures au départ de la salle des fêtes de Beaugeay. Tarifs : 16 euros par adulte, 8 euros pour les moins de 12 ans. Renseignements et inscriptions aux numéros suivants : 06 49 51 78 49, 07 77 85 46 22 ou 06 80 73 53 33 - et sur le site helloasso.com.

7 JUIN 2024

Une marche semi-nocturne dès la tombée de la nuit avec des pauses gourmandes, tel est le concept proposé. © Beaugeay Sports pour tous,

Les trottinettes ne meurent jamais...

31 MAI 2024 — le Littoral, L'hebdomadaire de notre région

SUD CHARENTE. *Les "Six jours de trottinettes" sont morts, vive "Les journées de trottinettes !", un rendez-vous organisé sur deux jours et trois communes.*

Ronan Le Goaster

La belle histoire entre les communes au sud de la Charente du pays rochefortais et les trottinettes ne pouvait évidemment pas s'arrêter comme ça. Pourtant, le couperet est passé tout proche. Quand l'animatrice départementale, Martine Guerry, a fait valoir ses droits à la retraite, tout le monde s'est questionné sur l'avenir de la mythique manifestation des Six jours de trottinettes. Mais la volonté de continuer à faire briller les yeux des enfants étant plus grande, chacun s'est retroussé les manches afin de faire perdurer cette magie.

Impossible - tant cela demandait de l'investissement humain - de maintenir la formule historique, mais les trottinettes seront toujours en fête en 2024. Les 15 et 16 juin, ce sont trois courses de trottinettes qui seront organisées sur deux jours entre Soubise, Échillais et Beaugeay. Toujours sous l'organisation du Trait d'union intercommunale, dont la nouvelle présidente est Julie Marcon, élue à Beaugeay, et qui était la référente pour cette commune dans le cadre des Six jours. "Les journées des trottinettes", la nouvelle appellation, proposeront un prologue le 15 juin au matin à Soubise, une course en ligne l'après-midi à Échillais et un contre-la-montre en équipe, le dimanche 16 juin en matinée à Beaugeay.

Les trottinettes envahiront bien les routes des communes au sud de la Charente. © Julie Marcon

Une course qui facilite l'intégration au collège

En revanche, ce qui ne change pas, c'est l'essence même de la manifestation, à savoir être le passeur de liens entre les "petits" de l'école élémentaire et les "grands" du collège. En effet, dans les équipes de cinq (mixtes obligatoirement), on retrouvera des enfants nés en 2012 et 2013, soit des élèves de CM2 et de 6e. « *Cela a fait ses preuves. L'année suivante, quand les CM2 entrent au collège, ils sont moins perdus et c'est moins impressionnant pour eux car ils connaissent déjà les grands. Le principal du collège nous a dit combien ce temps passé était un gain de temps pour l'intégration des nouveaux* », confie Julie Marcon.

Mais attention, cette course doit respecter des règles. Des trottinettes uniquement manuelles (pas d'électriques) et les roues ne doivent pas faire plus de 120 millimètres de diamètre. Le leader de la course portera le maillot jaune et la meilleure concurrente aura une tunique rose à la manière du Tour de France et du Tour d'Italie en cyclisme. Tous les concurrents (une cinquantaine) auront un cadeau et une coupe.

PAYS ROCHEFORTAIS

Journées de trottinettes : la nouvelle formule a super bien fonctionné

26 JUIN 2024 — SUD OUEST

L'ensemble des coureurs réunis à la salle des fêtes de Beaugeay pour la remise des récompenses. JULIE MARCON

La version 2024 de l'épreuve des Six jours de trottinettes s'est illustrée sous un nouveau nom « les Journées de trottinettes ». La formule a changé car les bénévoles de l'association n'étaient pas en mesure d'organiser les courses au format initial. Il a donc été proposé de faire sur deux journées trois courses : un prologue à Soubise et une course en ligne à Échillais le samedi 15 juin pour clôturer par une course par équipe à Beaugeay le dimanche 16 juin.

Maillot jaune pour...

Il y avait cette année huit communes représentées par 42 coureurs : Échillais, Soubise, Beaugeay, La Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Saint-Jean-d'Angle, Champagne et deux équipes intercommunales.Les vainqueurs de cette édition sont pour le Maillot jaune, Éliott Grenier-Masaro de Saint-Jean-d'Angle, pour le Maillot rose, Célia Dupuy de Beaugeay et l'équipe vainqueur est celle de Saint-Jean-d'Angle.

Les journées se sont passées dans la joie et la bonne humeur, et les coureurs ont eu la chance de passer, comme par magie, au travers des gouttes.

Frédéric Delcourt

SUIVI DES TRAVAUX

TRAVAUX sur le RÉSEAU PLUVIAL

Suite aux pluies incessantes de cet hiver, la CARO gestionnaire du réseau pluvial a été amenée a réaliser quelques travaux pour éviter les débordements :

- Doublage du busage existant en partie haute de la rue du "Grand Jard"
- Reprofilage du fossé à l'ouest du lotissement "Les Clocheries 1"
- Création d'un regard de raccordement au "Cloine"

Malheureusement, les débordements en limite de la zone marais : rue de Beauregard, de Gratte Chat et du Grand Jard ne seront pas réglés tant que les niveaux d'eau seront trop élevés dans ce marais. Une concertation est cours entre le syndicat de marais, le SMCA et le département gestionnaire du canal Charente Seudre qui réceptionne les eaux.

MISE aux NORMES PMR des TROTTOIRS de la RUE des CLOCHERIES ;

L'entreprise EUROVIA a refait les revêtements en enrobé des trottoirs avec la mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite).
Cette mise aux normes impose une largeur de trottoir d'1,40 m minimum pour le passage d'un fauteuil handicapé ou tout simplement d'une poussette enfant, ainsi que des passages protégés avec des bandes podotactiles. De ce fait, il est donc interdit de stationner sur les trottoirs.

SUIVI DES TRAVAUX

TRAVAUX de SÉCURISATION RUE de l'église

Pour diminuer le trafic et la vitesse dans cette rue, il a été envisagé de construire 2 plateaux surélevés après l'église et 2 places de parking avant le virage.
Ces propositions ont été présentées aux résidents de la rue et n'ont été commentées.
Les deux plateaux ont été construits par l'entreprise EUROVIA.
Cependant, en ce qui concerne les places de parking, les riverains ont exprimé leur désaccord, ce qui a entraîné la mise en place d'une chicane provisoire afin de vérifier son efficacité.

EFFACEMENT des RÉSEAUX RUES du GRAND JARD, des RIDOLLIERES et du PETIT VILLAGE

Les travaux d'effacement des différents réseaux sont en cours, la pose des câbles est terminée dans les rues du Grand Jard et du Petit Village, les tranchées sont en cours dans la rue des Ridollières.
Les massifs pour scellement des futurs candélabres ainsi que les armoires électriques sont installés au fur et à mesure de l'avancement du chantier et les tranchées sont rebouchées.

Valorisation des bouchons en liège

Chaque année plus de trois milliards de bouchons en liège sont fabriqués en France. Après un usage unique, ils sont détruits !

Notre commune s'engage aux côtés de l'Association ECHO-MER, association environnementale locale, pour collecter et valoriser les bouchons en liège usagés.

Comment participer ? Rien de plus simple, il vous suffit de déposer vos bouchons en liège en mairie. Nous les remettrons ensuite en déchetterie où l'association les prendra en charge pour valorisation.

Broyés, les bouchons retrouveront une seconde vie comme isolant.

Recensement citoyen obligatoire

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16ème anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3ème mois pour le faire.

Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.
Vous devez faire votre recensement à la mairie de la commune de votre domicile.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.
Mais en votre absence, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18ème anniversaire.
Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile.

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.
Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement citoyen.

Pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, baccalauréat…) ou concours organisé par l'administration française, vous devez présenter l'un des documents suivants :
Votre attestation de recensement

En cas de perte ou de vol de votre attestation de recensement, une attestation de situation administrative (que vous devez demander à votre centre de service national)
Un document prouvant votre situation concernant la journée défense citoyenneté (JDC). Il peut s'agir de votre certificat individuel de participation à la JDC ou de votre attestation individuelle d'exemption à la JDC.

Arrêté n° 2024/286 relatif à la qualité de vie et à la salubrité urbaine

Au titre du pouvoir de police du Maire, un arrêté municipal a été pris pour lutter contre les incivilités du quotidien et de maintenir un territoire propre ou les habitants cohabitent harmonieusement avec leur environnement.

Ci-dessous les titres des différents articles :

Art 1 : L'entretien des trottoirs et caniveaux.

Art 2 : L'entretien des végétaux *(art 671, 672 et 673 du code civil).*

Art 3 : Le brûlage des végétaux *(art 541-21-1 du code de l'environnement).*

Art 4 : Le libre passage sur les espaces piétons et trottoirs.

Art 5 : Les dépôts de déchets et règles d'hygiène publique.

Art 6 : La pratique de la mécanique dite "sauvage".

Art 7 : Les animaux.

- Chiens dangereux
- Propreté
- Divagation

Art 8 : La protection du mobilier urbain et de l'esthétique.

Art 9 : La baignade sur le canal Charente-Seudre, le canal de Brou et les canaux de marais.

Cet arrêté complet a été diffusé dans toutes les boites aux lettres début juillet.
Vous pouvez également le télécharger, pour en connaître toute la teneur, sur le site internet de la Commune :

https://www.beaugeay.fr/activites/arretes/arrete-municipaux/

Point info santé

Infections sexuellement transmissibles : gratuité du dépistage en laboratoire

La gratuité du dépistage sans ordonnance, réalisé à la demande d'un patient, était jusqu'à présent réservée au virus de l'immunodéficience humaine (VIH). À compter du 1er septembre 2024, la gratuité est étendue à plusieurs infections sexuellement transmissibles, pour les moins de 26 ans.

Un décret du 5 juillet 2024 indique que le dépistage en laboratoire de biologie médicale, sans ordonnance, de 4 infections sexuellement transmissibles (IST) devient gratuit, sans avance de frais, pour les assurés âgés de moins de 26 ans qui en font la demande.

Les infections concernées sont les suivantes : chlamydia (Chlamydia trachomatis) ; gonocoque (Neisseria gonorrhoeae) ; syphilis (Treponema pallidum) ; virus de l'hépatite B.

Cette mesure s'applique à compter du 1er septembre 2024.

Rappel
Le dépistage sans ordonnance du VIH en laboratoire de biologie médicale demeure gratuit, sans avance de frais, pour tous les assurés sociaux et leurs ayants droit, ainsi que les bénéficiaires de l'Aide médicale d'État.

À savoir
Lors de son accueil en laboratoire, un questionnaire est remis au patient. Ce document permet au biologiste médical d'orienter le patient vers les dépistages les plus pertinents et les modalités d'auto-prélèvement les plus adaptées, « au regard de ses pratiques sexuelles et conformément aux recommandations scientifiques en vigueur ».

Source : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17530

Protection face au cancer : un test pour obtenir des conseils personnalisés

Arrêter de fumer, limiter le temps passé assis, se protéger du soleil… L'Institut national du cancer (INCa) lance un « test prévention cancer » pour sensibiliser aux bonnes habitudes du quotidien et limiter les risques de cancer futurs. Ce test est disponible en ligne gratuitement.

D'après le panorama des cancers en France en 2023, près de 40 % des cancers pourraient être évités en limitant l'influence de facteurs de risques externes dans nos vies.

L'Institut national du cancer (INCa) propose un test interactif qui vous invite à répondre à une série de questions couvrant des thèmes variés, tels que :
- votre consommation de tabac ;
- votre consommation d'alcool ;
- vos habitudes alimentaires ;
- les activités sportives et physiques que vous pratiquez
- votre exposition aux UV.

À l'issue de ce questionnaire, des conseils personnalisés pour réduire les facteurs qui peuvent favoriser le développement d'un cancer vous sont fournis.

Attention, ce test ne remplace pas l'avis d'un professionnel de santé. Pour toute question, l'INCa recommande de se rapprocher de votre médecin.

Quels conseils pour limiter son exposition aux principaux facteurs de risques ? Pour réduire son exposition aux facteurs de risques évitables au cancer, l'INCa propose plusieurs recommandations, parmi lesquelles :
- adopter une alimentation équilibrée et privilégier le fait maison et les produits locaux de saison ;
- pratiquer une activité physique régulière et réduire le temps passé assis ;
- arrêter de fumer et limiter les boissons alcoolisées à 10 verres d'alcool par semaine ;
- réduire son exposition aux UV en privilégiant l'ombre et en évitant les cabines de bronzage.

Un livret « Agir pour sa santé contre les risques de cancer » élaboré par l'INCa est consultable en ligne.

À noter :
l'INCa préconise le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal, même quand on est en bonne santé.

Source : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17654

Combien de temps devez-vous conserver vos documents de la vie courante ?

Il peut s'agir d'un contrat d'assurance, du certificat de cession d'un véhicule, des relevés de votre compte courant ou encore de vos bulletins de paie… Certains papiers doivent être gardés, car ils vous permettent notamment de faire valoir un droit. La durée de conservation varie en fonction du type de document.

Vous devez conserver certains documents de manière permanente. C'est notamment le cas de :
- votre livret de famille ;
- votre carnet de santé ;
- votre contrat de mariage ;
- un jugement d'adoption ;
- l'acte de vente d'un logement.

En revanche, vous pouvez vous départir de votre contrat de location et de l'état des lieux 3 ans après la fin du bail ; et de vos avis d'imposition ainsi que de vos déclarations de revenus au début de la 4e année qui suit l'année d'imposition (vous pourrez donc vous séparer de votre déclaration 2024 à partir du début de l'année 2028).

Vos bulletins de salaire doivent, pour leur part, être conservés jusqu'à ce que vous ayez fait valoir vos droits à toucher une pension auprès des différentes caisses de retraite auxquelles vous avez été lié durant votre carrière.

Il s'agit dans ces différents cas de délais pendant lesquels vous pouvez exercer un droit, ou pendant lesquels on peut vous réclamer quelque chose (un recouvrement…). Que l'original du document vous ait été délivré sous format numérique ou papier, la durée minimale de conservation est la même.

Vous pouvez bien évidemment garder ces documents plus longtemps ; cela peut notamment vous permettre d'apporter si nécessaire une preuve devant la justice. Par exemple, lorsque vous vendez une voiture, il peut être utile de conserver pendant plusieurs années le certificat de cession du véhicule, en cas de litige avec le nouveau propriétaire, même si aucun délai de conservation n'est prévu légalement.

Certains papiers doivent par ailleurs être conservés, y compris après le décès du détenteur de ces documents. Ceux-ci peuvent en effet prouver des dettes ou des créances.

À noter :
Lorsque l'original du document est sous format papier et vous a été transmis par courrier ou remis en main propre, il est conseillé de conserver quoi qu'il en soit la version papier. Si vous numérisez ou photocopiez un document original papier, la version électronique/ photocopiée a valeur uniquement de copie. Or, même si une copie fiable peut servir de preuve, une administration peut exiger la présentation du document original.

Source : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17655

Peut-on « se déshériter » d'un parent ?

Depuis des années, Vanessa ne parle plus à son père. Son frère Léo lui apprend que ce parent se trouve dans une situation financière difficile. Il n'arrive plus à faire face aux nombreuses dettes qu'il a accumulées au cours de sa vie. Mariée et mère de 2 enfants, et ayant un bon niveau de vie, Vanessa craint de devoir rembourser à la place de son père. Elle souhaiterait ne plus être considérée comme sa fille. Elle voudrait savoir également si, dès à présent, elle peut « se déshériter » de son père.

Non, Vanessa ne peut pas demander à rompre le lien de filiation juridique qui l'unit à son père pour être déchargée de ses dettes. Le lien de filiation qui unit un enfant à son parent ne peut être remis en cause pour de simples considérations financières ou affectives.

Non, Vanessa ne doit pas rembourser les dettes de son père.

Les dettes engagées par le père de Vanessa lui sont strictement personnelles. Elle n'a donc pas à se substituer à ce père défaillant car elle n'est pas responsable de ses dettes tant qu'il est en vie. Aucun créancier ne peut ainsi venir réclamer à Vanessa de participer à leur remboursement.

En revanche, si cet homme surendetté n'arrive plus à couvrir les besoins de la vie quotidienne (dépenses d'alimentation, frais relatifs au logement, vêtements...), Vanessa doit en tant qu'enfant lui apporter son secours. Son frère et elle pourraient être obligés par le juge à lui verser une pension tant qu'il n'arrive pas tout seul à subvenir à ses besoins quotidiens.

Non, Vanessa ne peut pas refuser un héritage par avance. Une telle action préventive n'existe pas. Seule la survenance du décès du père, qui ouvre sa succession, autorise l'enfant à refuser l'héritage comportant des dettes.

À l'ouverture de la succession d'un défunt par son décès, l'héritier doit en effet choisir :
soit d'accepter purement et simplement de recueillir sa succession ;
soit d'y renoncer totalement ;
soit de l'accepter à concurrence de l'actif net.
Aujourd'hui, Vanessa ne peut donc pas faire de démarche pour refuser de recueillir la succession à venir de son père. Elle devra attendre son décès.

Source : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17660

La rentrée en musique au Conservatoire de Rochefort

Mardi 10 septembre 2024

Mon moment préféré :

Aydane a bien aimé le piano car cela lui a donné envie d'en faire.
Mila a préféré la danse parce que les costumes sur la vidéo étaient beaux

Figure 1 : Le guitariste

Figure 2 : Le flûtiste

Figure 3 : dans l'auditorium, piano et clarinette

Les musiciens nous ont expliqué comment fonctionnaient la flûte traversière et la guitare. La guitare a six voix : elle est polyphonique.

Elle appartient à la famille des cordes pincées.

Figure 4 : Initiation à la danse avec Emmanuel

La flûte fait partie de la famille des instruments à vent, sous-famille des bois car avant elle était fabriquée en bois ou en os de mammouth.
Sur la flûte, plus on appuie sur les clefs, plus le son est grave.
En danse, nous devions nous allonger au ralenti. Nous devions faire semblant d'éclabousser les autres. Nous avons appris ce qu'était un ballet : un spectacle de danse avec des pantomimes (mimes ou gestes).

L'Association des Parents d'Eleves Beaugeay - Moëze - St Froult

Dimanche 2 juin a eu lieu la kermesse olympique sur le terrain municipal derrière la salle des fêtes de Beaugeay.

APE Beaugeay, Moëze et St Froult

Les rencontres Nomades du samedi 3 août

A 19 heures, interviewé par Bernard Magnier, Abdelkrim Saifi raconte l'arrivée de sa famille en France.

A 20 heures, le groupe 2TL anime la soirée jusqu'à 22 heures et pour terminer un DJ prend le relais jusqu'à 23 heures

Merci à l'APE et à la carriolette pour la buvette et le buffet.

Merci aux agents communaux et à la commission "sport loisir",
Un grand merci à la CARO pour cette soirée

Un petit mot sur Les journées de trottinettes

L'équipe de Beaugeay comptait 7 coureurs. Une équipe de 5 et 2 coureurs en équipe intercommunale avec Moëze.
Les loulous se sont montrés perseverants, motivés et plein de bonne volonté.
Au classement par équipe ils ont terminé en 2éme et 7ème position sur 9. Dur dur de grapiller des places mais, ils se sont donnés jusqu'au bout gagnant une place sur le final !!
Voici quelques clichés de ces deux jours de compétition :

L'Association des Parents d'Elèves
Beaugeay Moëze St Froult

Ce dimanche 15 septembre 2024 a eu lieu la brocante. Nous avons accueilli 113 exposants qui se sont empressés dès l'ouverture à 6h du matin ! Ils se sont regroupés sur 50 stands pour un total de 273m linéaires
Café, jus de fruit et croissant étaient offerts pour les exposants, et ont été bien appréciés avec les températures fraiches du début de matinée.
Par la suite, la météo s'est montrée plutot clémente et le soleil a joué les prolongations, en en surprenants plus d'un.
L'ambiance de la journée s'est voulu conviviale et festive.
Un grand merci aux visiteurs et acheteurs du dimanche, aux bénévoles et à la mairie pour l'organisation et enfin, à Natacha et Francis qui depuis leur carriolette nous ont régalé avec fish n chips et paella.

Beaugeay Sports pour Tous

La rentrée est là.... aussi !!!!

Tout d'abord nous espérons que vous avez passé un bel été ! Nous souhaitons revenir sur la randonnée du 8 juin 2024 qui a réuni une petite centaine de marcheurs, un vrai moment de partage et de convivialité dans notre belle commune !
Merci à tous nos bénévoles, fidèles et nouveaux, qui ont contribué avec leur motivation, leur soutien et leur bonne humeur sans faille à organiser et faire perdurer notre randonnée semi-nocturne, encore UN GRAND MERCI !!!
Enfin, suite à l'assemblée générale du 4 juillet, pour la saison 2024-2025, le conseil d'administration est composé de 6 membres et le bureau de 3 membres. Toutes les personnes souhaitant nous rejoindre et/ou venir nous aider pour nos manifestations sont les bienvenues !

Beaugeay Sports Pour Tous

Saison 2024 - 2025

Reprise le 11 Septembre 2024 !!
Salle des fêtes de Beaugeay

Cours de Yoga
dispensés par Ariane
Jeudi de 18h30 à 19h30

Cours Multi Gym
dispensés par Elodie
Mercredi de 9h à 10h

Cours de renforcement musculaire
dispensés par Elodie
Mercredi de 19h à 20h

Séance d'essai gratuite
Venez essayer !!!

Inscription et/ou renseignement : Caroline MORUCHON (Présidente) 06.80.73.53.33
Nathalie FUSILLIER (Trésorière) 06.71.34.81.87
https://www.facebook.com/bspt17620
https://www.helloasso.com/associations/beaugeay-sports-pour-tous/adhesions/saison-2024-2025-beaugeay-sports-pour-tous

Trait D'Union Intercommunal

Trait D'Union Intercommunal

Les journées de trottinette

Le week-end du 15 juin et 16 juin se sont déroulées "les journées de trottinette". Malgré une météo plutôt instable le samedi matin, les coureurs ont pu s'élancer sous un ciel apaisé.

Ce nouveau format de 3 courses sur 2 journées n'a rien changé à la volonté des participants. Les spectateurs quant à eux ont mis le feu tout le long des courses, encourageant et donnant de la voix pour supporter les 43 coureurs !
Le classement de cette édition a été remporté par l'équipe de Saint Jean d'Angle, le maillot jaune par Eliott Grenier Mazaro de cette même équipe, et c'est Célia Dupuy de Beaugeay qui a décroché le maillot rose.
Cette saison 2024-2025 sera l'occasion de vivre la 22ème édition des trottinettes. Une réunion aura lieu prochainement afin d'en définir les modalités. Ces informations sur l'organisation vous seront transmises, via les canaux de diffusion de votre commune, écoles et collège de Saint Agnant.
Au plaisir de vous retrouver rapidement,

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles et de bonnes volonté alors, si l'envie vous dit de venir rejoindre l'association, que ce soit pour prêter main forte, proposer vos idées, apporter une contribution financière, être coach etc. N'hesitez pas à nous solliciter soit auprès de vos mairies soit à l'adresse mail : traitdunionintercommunal@gmail.com

Un petit mot sur l'AMAP Les Plaisirs du Panier

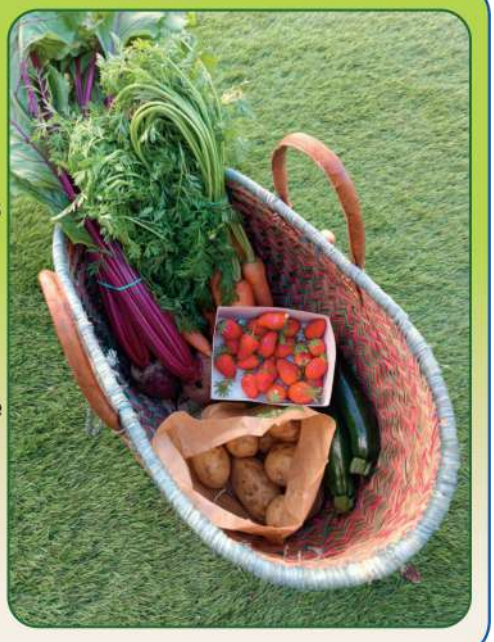

Une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) a été créée à Moëze. Cette association vise à mettre en relation des producteurs locaux, si possible Bio, et des consommateurs. Elle a commencé avec un producteur de légumes et de fruits de St Just Luzac. Elle propose également des œufs de Marennes, du porc de Thairé d'Aunis, et bientôt, des pommes de Sablonceau.
La distribution, un moment convivial et de discussion autour de bons produits, est réalisée le jeudi, de 17h30 à 19h, sur la place de la mairie à Moëze.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par e-mail : amapdemoeze@gmail.com ou venir nous rencontrer le jeudi soir.

DATES A RETENIR

Samedi 7 septembre 2024
Eclade de moules
Salle des fêtes de Beraugeay
Organisée par le comité des fêtes

Dimanche 15 septembre 2024
Brocante
sur le parking de la salle des fêtes
Organisée par l'APE Beaugeay Moëze St Froult

Vendredi 11 octobre 2024
Accueil des nouveaux habitants
Salle des fêtes de Beaugeay
Organisé par la Mairie de Beaugeay

Samedi 19 octobre 2024
Soirée cagouilles
Salle des fêtes de Beaugeay
Organisée par le comité des fêtes

Lundi 11 novembre 2024
Comémoration armistice
Monument aux morts place du souvenir
Organisé par la Commune de Beaugeay
Repas des ainés
Salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 17 novembre 2024
Bourse aux jouets
Salle des fêtes
Organisée par l'APE Beaugeay Moëze St Froult

Dimanche 8 décembre 2024
Passage du père Noël en caléche
Rendez-vous place de l'Aubertière
Organisé par la Commune de Beaugeay
et le Comité des Fêtes

Samedi 28 décembre 2024
1er Trail nocturne
5 km ou 10 km de marche
Inscription : www.klikego.com